

N° CA-34/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

Le 11 décembre 2024 à 17h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 novembre 2024, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Jean-Didier BERGER, Nadège AZZAZ (à partir du point n°12), Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Lounes ADJROUD (à partir du point n°12), Patrick WIDLOECHER, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Véronique DE LA TOUANNE à Anthony REYNAUD, Sandrine DANDRE à Martine BAGDASSARIAN.

Étaient absents excusés : Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur comptable et Financier, Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Déconventionnement du logement 1 – 5, rue Paul Vaillant Couturier – 92140 CLAMART

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION

Objet : Déconventionnement du logement 1 – 5, rue Paul Vaillant Couturier – 92140 CLAMART

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le pavillon, situé au 5 rue Paul Vaillant Couturier, est un petit 3 pièces de 46,80 m² dont l'entrée est dans l'emprise du siège de l'Office,

Considérant la libération du pavillon suite au décès du gardien et la nécessité de repenser l'organisation des bureaux du siège suite à la fusion entre Châtillon-Habitat et Clamart-Habitat,

Vu la convention APL n°922005119986420920143048 conclue entre l'Etat et l'office le 15/11/2005,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide du déconventionnement du logement 1 – 5, rue Paul Vaillant Couturier – 92140 CLAMART.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

Le Président,
Député-Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,


Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 20 décembre 2024
Reçue en Préfecture le 19 décembre 2024
Certifiée exécutoire le 20 décembre 2024
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Yann CHEVALIER
Directeur Général